

Réf : DOS-0616-4754-D

DECISION N°2016GHT07-33  
PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU  
GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE  
«DES BOUCHES DU RHONE»

**Le directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 6132-5 et L. 1434-3, R. 6132-1 et suivants ;

**VU** l'article 107 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

**VU** l'arrêté n° 2012DG/01/08 du 30 janvier 2012, modifié par l'arrêté N° 2013361-0001 du 27 décembre 2013 du directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, fixant le schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié le 31 janvier 2012 ;

**VU** l'arrêté du 11 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Paul Castel, en qualité de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;



**VU** l'arrêté n°2016GHT07-29 du directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 fixant la liste des groupements hospitaliers de territoire - composition du groupement hospitalier de territoire des Bouches-du-Rhône ;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 23 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission médicale d'établissement de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 22 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 22 juin 2016 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille portant sur la participation au groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » et sur la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 24 juin 2016 ;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre gérontologique départemental, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 29 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission médicale d'établissement du Centre gérontologique départemental, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 27 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre gérontologique départemental, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 27 juin 2016 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du Centre gérontologique départemental portant sur la participation au groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » et sur la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 29 juin 2016 ;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre hospitalier Louis Brunet, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 22 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier Louis Brunet, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 07 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier Louis Brunet, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 14 juin 2016 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du Centre hospitalier Louis Brunet portant sur la participation au groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » et sur la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 28 juin 2016 ;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre hospitalier Edmond Garcin, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 23 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier Edmond Garcin, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 21 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier Edmond Garcin, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 22 juin 2016 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du Centre hospitalier Edmond Garcin portant sur la participation au groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » et sur la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 23 juin 2016 ;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre hospitalier de la Ciotat, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 30 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier de la Ciotat, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 13 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier de la Ciotat, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 14 juin 2016 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du Centre hospitalier de la Ciotat portant sur la participation au groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » et sur la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 30 juin 2016 ;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre hospitalier de Martigues, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 29 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier de Martigues, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 21 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier de Martigues, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 15 juin 2016 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Martigues portant sur la participation au groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » et sur la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 30 juin 2016 ;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre hospitalier de Salon de Provence, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 16 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier de Salon de Provence, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 22 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier de Salon de Provence, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 2 juin 2016 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Salon de Provence portant sur la participation au groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » et sur la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 27 juin 2016 ;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre hospitalier Pays d'Aix – Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 28 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier Pays d'Aix – Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 28 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier Pays d'Aix – Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 14 juin 2016 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du Centre hospitalier Pays d'Aix – Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis, portant sur la participation au groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » et sur la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 29 juin 2016 ;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre hospitalier Edouard Toulouse, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 29 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier Edouard Toulouse, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 28 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier Edouard Toulouse, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 16 juin 2016 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du Centre hospitalier Edouard Toulouse portant sur la participation au groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » et sur la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 30 juin 2016 ;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre hospitalier Montperrin, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 22 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier Montperrin, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 20 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier Montperrin, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 20 juin 2016 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du Centre hospitalier Montperrin portant sur la participation au groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » et sur la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 27 juin 2016 ;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre hospitalier Valvert, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 23 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier Valvert, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 21 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier Valvert, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 16 juin 2016 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du Centre hospitalier Valvert portant sur la participation au groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » et sur la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 24 juin 2016 ;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre hospitalier Joseph Imbert, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 15 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier Joseph Imbert, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 13 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre hospitalier Joseph Imbert, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 15 juin 2016 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance du Centre hospitalier Joseph Imbert portant sur la participation au groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » et sur la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 20 juin 2016 ;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement Hôpitaux des Portes de Camargue, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 16 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission médicale d'établissement Hôpitaux des Portes de Camargue, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 13 juin 2016 ;

**VU** l'avis de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques Hôpitaux des Portes de Camargue, relatif au Groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » en date du 15 juin 2016 ;

**VU** les avis du conseil de surveillance Hôpitaux des Portes de Camargue portant sur la participation au groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » et sur la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 20 juin 2016 ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille portant sur la désignation de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 24 juin 2016 ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance du Centre gérontologique départemental portant sur la désignation de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 29 juin 2016 ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance du Centre hospitalier Louis Brunet portant sur la désignation de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 28 juin 2016 ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance du Centre hospitalier Edmond Garcin portant sur la désignation de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 23 juin 2016 ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance du Centre hospitalier de la Ciotat portant sur la désignation de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 30 juin 2016 ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Martigues portant sur la désignation de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 30 juin 2016 ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Salon de Provence portant sur la désignation de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 27 juin 2016 ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis portant sur la désignation de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 29 juin 2016 ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance du Centre hospitalier spécialisé Edouard Toulouse portant sur la désignation de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 30 juin 2016 ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance du Centre hospitalier spécialisé Montperrin portant sur la désignation de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 27 juin 2016 ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance du Centre hospitalier spécialisé Valvert portant sur la désignation de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 24 juin 2016 ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance du Centre hospitalier Joseph Imbert portant sur la désignation de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 20 juin 2016 ;

**VU** la délibération du conseil de surveillance du Hôpitaux des Portes de Camargue portant sur la désignation de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône », en date du 20 juin 2016 ;

**VU** la demande d'approbation de la convention constitutive en date 1<sup>er</sup> juillet 2016 des établissements Assistance Publique Hôpitaux de Marseille, Centre gérontologique départemental, Centre hospitalier Louis Brunet, Centre hospitalier Edmond Garcin, Centre hospitalier de la Ciotat, Centre hospitalier de Martigues, Centre hospitalier de Salon de Provence, Centre hospitalier Pays d'Aix – Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis, Centre hospitalier Edouard Toulouse, Centre hospitalier Montperrin, Centre hospitalier Valvert, Centre hospitalier Joseph Imbert, Hôpitaux des Portes de Camargue ;

**Considérant** la cohérence et compatibilité des objectifs médicaux visés au 1° de l'article R. 6132-3 du code de la santé publique et à l'article 5 du décret 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire des centres hospitaliers ; Assistance Publique Hôpitaux de Marseille, Centre gérontologique départemental, Centre hospitalier Louis Brunet, Centre hospitalier Edmond Garcin, Centre hospitalier de la Ciotat, Centre hospitalier de Martigues, Centre hospitalier de Salon de Provence, Centre hospitalier du Pays d'Aix - Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis, Centre hospitalier Edouard Toulouse, Centre hospitalier Montperrin, Centre hospitalier Valvert, Centre hospitalier Joseph Imbert, Hôpitaux des Portes de Camargue se regroupant au sein d'un groupement hospitalier de territoire, avec le schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

## DECIDE

### Article 1 - Approbation

La convention constitutive portant création du groupement hospitalier de territoire « Bouches-du-Rhône » conclue le 30 juin 2016 est approuvée.

### Article 2 - Membres du GHT

Le groupement hospitalier de territoire Bouches-du-Rhône est composé des établissements suivants :

- Assistance Publique Hôpitaux de Marseille, FINESS EJ 13 078 604 9, sise 80 rue Brochier à Marseille (13354 Cedex),
- Centre gérontologique départemental, FINESS EJ 13 000 192 8, sis 176 avenue de Montolivet, BP 50058 à Marseille (13375 Cedex 12),
- Centre hospitalier Louis Brunet, FINESS EJ 13 078 133 9, sis Chemin des Mille Ecus, BP 28 à Allauch (13718 Cedex),
- Centre hospitalier Edmond Garcin, FINESS EJ 13 078 144 6, sis 179 avenue des sœurs Gastine à Aubagne (13400),
- Centre hospitalier de la Ciotat, FINESS EJ 13 078 551 2, sis boulevard Lamartine, BP 150, à La Ciotat (13708 Cedex),

- Centre hospitalier de Martigues, FINESS EJ 13 078 931 6, sis 3 boulevard des Rayettes, BP 50248 à Martigues (13698 Cedex),
- Centre hospitalier de Salon de Provence, FINESS EJ 13 078 263 4, sis 207 avenue Julien Fabre, BP 321 à Salon-de-Provence (13658 Cedex),
- Centre hospitalier du Pays d'Aix – Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis, FINESS EJ 13 004 191 6, avenue des Tamaris à Aix-en-Provence (13616 Cedex 1),
- Centre hospitalier Edouard Toulouse, FINESS EJ 13 078 055 4, sis 118 Chemin de Mimet à Marseille (13326 Cedex),
- Centre hospitalier Montperrin, FINESS EJ 13 078 113 1, sis 109 avenue du Petit Barthélémy à Aix-en-Provence (13617 Cedex 1),
- Centre hospitalier Valvert, FINESS EJ 13 078 649 4, sis 78 boulevard des Libérateurs à Marseille (13391 Cedex 11),
- Centre hospitalier Joseph Imbert, FINESS EJ 13 078 327 4, sis Quartier Fourchon, BP 80195 en Arles (13637 Cedex),
- Hôpitaux des Portes de Camargue, FINESS EJ 13 002 822 8, sis Route d'Arles, BP 28 à Tarascon (13151 Cedex),

### **Article 3 - Désignation de l'établissement support**

L'établissement support du groupement hospitalier de territoire Bouches-du-Rhône est l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille, FINESS EJ 13 078 604 9, sise 80 rue Brochier à Marseille (13354 Cedex),

### **Article 4 – Durée et entrée en vigueur de la convention**

La convention constitutive du groupement hospitalier de territoire est conclue pour une durée de dix ans et est renouvelée par tacite reconduction, à compter de la date de publication de la décision d'approbation au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

## Article 5 - Recours

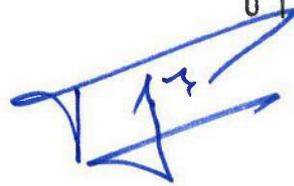
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Article 6 – Exécution

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le délégué départemental concerné, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le

01 JUIL. 2016



**Paul CASTEJ**